



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assistants de service social

Question écrite n° 9942

Texte de la question

M. Denis Jacquat demande à M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité de bien vouloir lui préciser si l'arrêté du 23 février 1949 définissant le rôle des assistantes sociales parmi le personnel des dispensaires de lutte antituberculeuse est toujours en vigueur. Il le remercie de bien vouloir l'informer à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9942

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 janvier 2003, page 12